

Ville de Parentis en Born
Département des Landes
Boite Postale 42
40161 Parentis en Born Cedex
Tél 05 58 78 40 02
Fax 05 58 78 90 22
Direction Générale des Services

DÉLIBÉRATION
Séance ordinaire du Mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize avril, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la mairie de Parentis-en-Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

Présents : 24

Marie-Françoise NADAU, Maire
Adrien FERE, Eric SOULES, Delphine MOLEIRO, Paul CRUCHANDEU Véronique GAZEILLES, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Johanna GALVEZ, adjoints au Maire, Martial GENY, Hélène DAUDIGNON, Catherine VIGHETTI, Catherine PINSAT, Annabelle BESNARD, Romain ARCHIMBAUD, Candice MERCIER, Antoine GSEGNER, Virginie GODARD, Aurélie FLAUX, Hélène GATARD, Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Yoann DUBOURG, Vanessa OULD-SADOUN, Nathalie BOUVARD, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : 05

Lenaïc CHERON donne procuration à Madame Marie-Françoise NADAU
Marcel CORBI donne procuration à Madame Hélène DAUDIGNON
Gilles BIENAIME donne procuration à Madame Virginie GODARD
Kévin CAPDET donne procuration à Monsieur Adrien FERE
Angel RAMOS donne procuration à Monsieur Martial GENY

Secrétaire de séance :

Madame Hélène DAUDIGNON

Délibération n°2026/053 : Urbanisme

Rapporteur : Monsieur SOULES

**PROJET DE COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE DES TERRAINS DE TENNIS ET
DU BOULODROME**

Exposé des motifs

Il est présenté au Conseil municipal le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la Commune de Parentis-en-Born aux fins d'installation et d'exploitation d'une couverture photovoltaïque des terrains de tennis et du boulodrome, situés rue du stade, 40160 PARENTIS-EN-BORN.

Il est précisé que cette convention liera la commune de Parentis-en-Born et l'opérateur ENERLANDES pour 30 ans. L'installation et son entretien seront à pleine charge de l'opérateur.

En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, ENERLANDES s'acquittera d'une redevance annuelle fixée à 1€ symbolique.

Délibération

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité**:

- **VALIDE** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Votes par procuration	05
Votes exprimés	29
Pour	26
Contre	3
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Délibération adoptée	Majorité
Délibération présentée au contrôle de légalité en Préfecture des Landes le 24/04/2026 et certifiée exécutoire sous la responsabilité du Maire à compter du 24/04/2026	
Le Maire, Marie-Françoise NADAU	

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Françoise NADAU



Le secrétaire de séance,
Hélène DAUDIGNON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état. Il peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.